



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le lundi 12 février 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-001. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité www.saint-calixte.ca

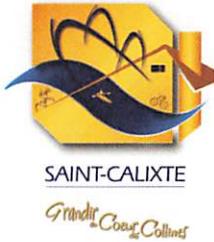
Demande 2024-001 : lot 4 568 157, route 335

La présente demande de dérogation mineure vise la création de deux lots, avec un lot existant, dont le frontage avant à la rue aura une largeur de 43.37m au lieu de 50 m (article 3.2.2, règlement 723-2023).

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 25 janvier 2024.

M. Mathieu-Charles LeBlanc, ing.
Directeur général et greffier-trésorier



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le lundi 12 février 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-002. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité www.saint-calixte.ca

Demande 2024-002 : lot 3 185 729, route 335

La présente demande de dérogation mineure vise la construction d'un nouveau bâtiment principal, de type para-industriel, d'une hauteur totale de 11.25m au lieu de 10m (Grille PI-2, règlement 722-2023).

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 25 janvier 2024.

M. Mathieu-Charles LeBlanc, ing.
Directeur général et greffier-trésorier



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le lundi 12 février 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-003. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité www.saint-calixte.ca

Demande 2024-003 : lot 4 629 859, chemin Bécaud

La présente demande de dérogation mineure vise la création de trois lots, avec un lot existant, dont un des nouveaux lots aura, un plus petit frontage avant à la rue, une largeur de 26.07m au lieu de 50 m (article 3.2.2, règlement 723-2023).

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 25 janvier 2024.

M. Mathieu-Charles LeBlanc, ing.
Directeur général et greffier-trésorier